

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 27 FEVRIER 2023

Etaient présents ou représentés, Patrick TEYSSÉDRE, Jean-Louis EYROLLE, Martine DANCLA, Hugo RUILHES, Marie-France WAGNER, Mathieu EBBESSEN-GOUDIN, Jean-Claude PRADEL pouvoir à Jean-Louis EYROLLE, Isabelle LAGARRIGUE pouvoir à Mathieu EBBESSEN-GOUDIN, Valérie BORRELL pouvoir à Patrick TEYSSÉDRE.

Excusée : Isabelle ROUX.

Mr Jean-Louis EYROLLE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

- Adhésion au service de dématérialisation STELLA
- Projet de remplacement par un éclairage LED des anciens systèmes d'éclairage public concernant neuf points lumineux.
- Délibération conseil municipal reprise de concession.
- Remboursement des achats réalisés par Martine DANCLAT à la S.A LEROY MERLIN concernant du petit matériel pour le bureau des secrétaires pour un montant de 104.82 euros.
- Participation aux frais du voyage scolaire concernant l'école de Tour de Faure.
- Adhésion au SIFA de MARMINIAC.
- Encaissement chèque ORANGE d'un montant de 30.80 euros.
- Don de 1000 euros pour les sinistrés des séismes de TURQUIE OU SYRIE par le biais du FACECO (Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales).
- Contribution à une facture de L'USSEP au profit de L'APE Lot Célé pour l'année scolaire 2021/2022.

ADHESION A LA PLATEFORME STELA POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES.

Monsieur le Maire informe qu'il y a nécessité de renouveler la convention numérique concernant le poste informatique du secrétariat, et d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des actes STELA en complément. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement et sans réserve.

Membres ayant pris part à la délibération :9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

PROJET DE REMPLACEMENT PAR UN ECLAIRAGE LED DE NEUF POINTS LUMINEUX

Monsieur le Maire précise que la FDEL à transmis un devis récapitulatif des coûts financiers estimatifs pour le remplacement de lampes sodium par des lampes LED, ces remplacements implique un renouvellement des horloges.

Le coût total des travaux est de 21 300 euros, et la participation communale de 30% pour un montant de 6390 euros.

Le conseil municipal approuve l'étude de ce projet.

En attente du devis définitif pour approbation et inscription au budget prévisionnel.

Membres ayant pris part à la délibération :9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA REPRISE DE CONCESSION

Après présentation de l'état de reprise des tombes, qui avait été initié par une procédure de reprise, le Conseil Municipal décide de procéder à la reprise de ces concessions régulièrement constatées en état d'abandon.

A ce jour, les travaux nécessaires à la libération des tombes n'ont pas été effectués.

Le conseil municipal exprime la volonté que le maire établisse un arrêté qui sera porté à la connaissance des administrés et notifié par voie de publication dans les formes ordinaires.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité cette proposition

Membres ayant pris part à la délibération :9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REMBOURSEMENT DES ACHATS REALISES PAR MARTINE DANCLAT

Monsieur le Maire informe les membres de la séance qu'il y a lieu de rembourser Madame Martine DANCLA pour des achats de fournitures de bureau à la S.A LEROY MERLIN d'un montant de 104.82 euros.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

PARTICIPATION AUX FRAIS DU VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que le voyage scolaire est organisé du 19 au 23 juin 2023 à SEIGNOSSE.

Toutes les classes sont concernées par ce voyage, il est demandé une participation aux frais de séjour à chaque commune.

Concernant la commune de TOUR DE FAURE, au vu que 20 enfants doivent participer au voyage, une participation minimum de 2000 euros est proposée par le Maire.

Toutefois il semblerait que le budget total du voyage soit conséquent (18 000 euros) et qu'à ce jour les aides des différents organismes, (Mairies du RPI, APE, COOP SCOLAIRE...), puissent ne pas être suffisant, la commune de TOUR DE FAURE, et seulement après examen du plan de financement final, pourrait participer jusqu'à hauteur de 3000 euros maximum.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité cette proposition.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADHESION DU SIFA DE MARMINIAC :

Monsieur le Maire présente la demande de la commune de MARMINIAC qui a adhéré au SIFA par délibération en date du 29 septembre 2022.

En application du code générale des collectivités territoriales tous les conseils municipaux des communes membre du SIFA sont sollicité afin d'émettre un avis.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'approuver l'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ENCAISSEMENT CHEQUE ORANGE :

Monsieur le Maire informe que la société ORANGE fait un remboursement d'avoir par chèque de la somme de 30.80 euros.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DON DE 1000 EUROS POUR LES SINISTRES DES SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE :

Monsieur le Maire informe que suite à la tragédie humaine des séismes en Turquie et Syrie, les communes de France sont appelées à soutenir les populations de ces pays par aide humanitaire d'urgence.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'organisme FACECO une aide de 1000 euros.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

PARTICIPATION A LA COTISATION ANNUELLE DE L'USEP ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il avait été convenu au préalable de participer à hauteur de 50% à la cotisation de L'USEP 46.

L'APE via sa trésorière nous adresse la facture acquittée pour un montant total de 383 euros, la commune de TOUR DE FAURE versera la somme de 191.05 euros (50 % du montant total) à L'APE.

Membres ayant pris part à la délibération : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30